



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1880 / 7 SEPMBPE/DGD du 13 NOV. 2017

(Diffusion Générale)

Objet : Agrément au régime d'entreprise franches de transformation des produits halieutiques au titre de l'année 2017.

Réf. : Arrêté Interministériel N°038/MIRAH/MEF/SEPMBPE du 03 octobre 2017.

En application de l'arrêté interministériel en date du 03/10/2017 visé en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, que **la Société des Conserve de Côte d'Ivoire** est agréée au régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques, au titre de l'année 2017.

Cet agrément est valable pour la période allant du 01/10/2017 au 30/09/2018.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations:

- SEPMBPE/Cab
- MIRAH/Cab
- MEF/Cab
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL

